



3è Forum national professionnel pour la protection de la jeunesse face aux médias

Atelier 4 : médias et informatique dans le LP21 et le PER



Nicolas Martignoni

Centre fri-tic, Fribourg

En Romandie : mise en œuvre du PER



- La rédaction du PER a été effectuée entre 2004 et 2009
- Il a été adopté le 27 mai 2010
- Entrée en vigueur échelonnée, suivant les cantons

Que dit le PER pour les MITIC ?

- Les MITIC forment une des cinq thématiques de la Formation générale
- Rôles des MITIC dans le PER
 - Apprentissage des outils informatiques et multimédias
 - Développement et élargissement des pratiques scolaires
 - Développement de l'esprit et de l'indépendance critique
- L'informatique comme branche d'études n'est pas citée dans le PER
- Les compétences doivent être acquises au travers des autres disciplines

Par rapport au Lehrplan21



- Les différences
 - Pas d'informatique en tant que branche
 - Pas de module ni de discipline pour étudier la thématique MITIC
- Les points communs
 - Les compétences à atteindre pour les élèves sont similaires (à part pour l'informatique)
 - Certaines compétences doivent s'exercer de manière intégrée, dans les disciplines

La situation actuelle

- Les cantons romands ont des dispositifs différents relativement aux MITIC
- Ils ont également des calendriers différents
- Il est difficile de tirer un bilan global, mais certains constats peuvent être faits
 - sans outillage (moyen d'enseignement, suivi des compétences), le défi est de taille pour les enseignants
 - de nombreux enseignants sont démunis : besoin de monter en compétences
 - certaines attentes fondamentales ne peuvent pas être atteintes au travers des disciplines

Leçons à tirer pour l'introduction du LP21



- Il faut donner aux enseignants moyens nécessaires pour que les élèves atteignent les compétences visées
 - Du temps dédié dans la grille horaire pour les compétences Média et informatique
 - Moyen d'enseignement (innovant ?)
 - Outil de suivi des compétences
 - Accompagnement sur site
 - Formation initiale et continue
- Quelle solution pour les cantons bilingues ?